

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 184, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann
JOURNAL D'INFORMATION

Le Courrier

de Roubaix

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidele Lehoucq
Directeur : Eug. GUILLAUME.

LES PLANÈTES SONT-ELLES HABITÉES?

La Science et la Raison l'affirment

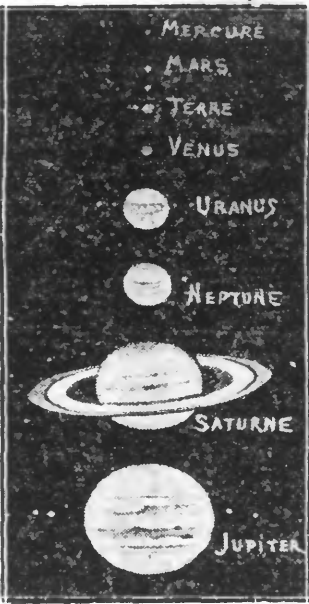
D'après une information parue dernièrement dans ce journal, à la suite d'une série d'observations scientifiques faites à New-York par les astronomes Adams et Dunham, ces deux savants ont conclu à la présence de sous-oxyde de carbone dans l'atmosphère de la planète Vénus. Cette planète est donc habitable et par conséquent habitée, car partout où se trouve un habitant il y a des habitations.

Cette découverte sensationnelle, trop peu appréciée du public, apporte un élément de poids à la thèse sur la pluralité des mondes habités.

Ces temps derniers, l'astronomie et la géologie ont assés un coup mortel aux vieilles cosmogonies fabuleuses.

Les travaux merveilleux de l'analyse spectrale et le perfectionnement des instruments d'optique permettent maintenant de faire la chimie des astres, comme on fait celle des corps terrestres et de déterminer la constitution des globes peuplant l'immensité.

La terre n'est ni la plus petite, ni la plus grande, ni la moyenne des planètes de notre système solaire. Elle est caractérisée ni par sa proximité ou son éloignement du soleil, ni par une position médiane. Comme elle, les autres planètes sont pourvues d'atmosphère, ont un mouvement de rotation sur leur axe autour de l'astre central, une égale succession de jours et de nuits, sont attirées et retenues vers le foyer de lumière et de chaleur par la gravitation universelle. La terre ne se distingue des huit planètes principales par aucun trait spécial, elle ne présente sur elles aucune prééminence marquée. Elle est même inférieure à cinq en volume et, par sa distance du soleil, reçoit deux fois moins de chaleur et de lumière que la brillante Vénus.



Grandeur comparée des planètes de notre système solaire.

Pourquoi la terre, ne se recommandant à cette faveur par aucun caractère particulier, aurait-elle l'impensable et étrange privilège d'être seule habitée ? La Science et la Raison se refusent à admettre une si singulière croyance, infirmée après bien d'autres constatations probantes par la récente découverte faite à l'observatoire de New-York.

Depuis longtemps d'éminents savants ont eu la conviction de la présence d'autres habitants, de plantes et d'animaux sur les mondes innombrables évoluant dans l'infini.

Sans parler de Gallée, Jordano Bruno, Descartes, citons ce passage d'un ouvrage de l'illustre physicien Arago : « Le monde ne se borne pas à la planète que nous habitons. Il existe d'autres planètes habitées dans notre système solaire et un nombre infini d'autres systèmes dans l'univers. »

De nos jours, après les retentissantes découvertes géologiques sur la formation de notre globe terraque et les progrès de l'astronomie, il n'est plus possible de mettre en doute l'existence d'autres habitants sur un nombre incalculable d'autres sphères, de même composition et de même nature.

Pourquoi, demande le célèbre astronome Camille Flammarion, les planètes auraient-elles des saisons, des mois, des jours, des années, si la vie ne se manifestait pas à la surface de ces mondes lointains qui reçoivent comme le nôtre, les rayons fécondants du même soleil ?

Goethe, poète, philosophe et écrivain de génie, avait déjà dit : « La Nature est un livre contenant des révélations prodigieuses, immenses, mais dont les caractères sont dissimulés dans Saturne, Mars, Vénus et les autres planètes. »

Variables suivant le milieu social la vie et l'humanité sont universelles, s'affirment sur les mondes innombrables, dont la terre n'est qu'une petite unité.

Tous ces mondes dissimulés dans l'espace, ayant leurs habitants, leurs mœurs, leur civilisation, resteront-ils toujours étrangers, sans relations utiles, comme autrefois l'Amérique et l'ancien continent ?

Le mot « impossible » ne figure pas dans le vocabulaire scientifique. Nous avançons aujourd'hui, avec facilité et rapidité, les communications internationales, par captation de ondes électromagnétiques, par exemple, — un habitant du Nord ou du Pas-de-Calais de tourner un bouton à un poste de T.S.F.

LA PLUS BELLE AMAZONE



Le concours de la plus belle Amazone a eu lieu à Bagatelle, au Polo de Paris. — Notre photo montre Miss D'ANX, en train de prouver qu'elle est une cavalière accomplie.

LE GÉNÉRAL BECKER EST DEVENU AVOCAT

Il a prêté serment devant la Cour de Douai et s'est fait inscrire au barreau de Lille

Le barreau de Douai compte parmi ses membres un ancien lieutenant-colonel et un ancien colonel ; le barreau de Lille s'honore, lui, depuis hier, d'avoir en son sein un général.

En effet, lundi, à 13 h. 30, le général de brigade en retraite, M. Becker, diplômé de la Faculté de Droit de Bordeaux, a prêté serment comme avocat, devant les magistrats de la 1^{re} chambre civile de la Cour de Douai.

Comme nous le disons, M. Becker, abandonnant ainsi l'épée pour la toge, s'est fait inscrire au barreau de Lille.

En deuxième page : LES NUMÉROS GAGNANTS DE LA SOUSCRIPTION DE « LA PLUS GRANDE FRANCE ».

UNE BOMBONNE D'ACIDE EXPLOSA, TUANT UNE PERSONNE

En face du numéro 85 du boulevard Beaumarchais, à Paris, une bonbonne d'acide carbonique a fait explosion.

On signale un tué, présumé être le chauffeur du camion et un blessé.

M. Gardner, candidat démocrate à la vice-prés. des États-Unis



La convention démocrate de Chicago a élu M. GARDNER, comme candidat à la vice-Présidence de la République des États-Unis.

pour entendre à l'instant, d'une parfaite netteté un sketch à Londres, la « Brabançonne » à Bruxelles, un marche militaire à Berlin, un concert à Lausanne, l'air du « Petit Quinquin » à Stockholm, une sélection de « Carmen » à Madrid, un récital de violon à Prague, un fox-trot à Varsovie, le carillon du Kremlin à Moscou, la « Veuve Joyeuse » à Budapest, un cocktail musical aux États-Unis.

Par visiotéléphonie, on peut maintenant, assis sur un fauteuil à Paris, causer avec un ami à New-York et le voir, à six mille kilomètres de distance ! Est-il chimérique de prévoir, dans un temps plus ou moins éloigné, des communications interplanétaires ?

Elysée POLVANT.

UN HÉRITAGE ROYAL DE DEUX MILLIARDS

C'est celui de la reine Marie-Henriette de Belgique, qui est revendiqué par un portier et un commis-voyager

Un humble portier de Zagreb (Yougoslavie), Joseph Horvath, revendiquait l'héritage de la reine Marie-Henriette de Belgique, née princesse autrichienne de Habsbourg, qui partagea le trône de Léopold II. La souveraine aurait laissé par testament une somme de 385 millions de francs-or, soit environ deux milliards d'aujourd'hui, aux descendants de son arrière-grand-père, le gentilhomme hongrois Johan Horvat, dont le portier de Zagreb serait un descendant direct.

Mais ce dernier, Horvath, quoique d'origine hongroise, n'est pas le seul prétendant à l'héritage de cette colossale fortune. Voici qu'un habitant de Villers-Bretonneux (Somme), M. Jean-Auguste Horvath, voyageur de commerce, 35 ans, né à Porrentruy (Suisse), affirme être lui-même descendant par ligne paternelle de Johan Horvat. Son père, âgé de 78 ans, déclare-t-il, était originaire des territoires de Hongrie rattachés à la Yougoslavie par le traité de Versailles. Malheureusement, il n'est pas en état de faire valoir ses droits, mais M. Jean-Auguste Horvath se souvient que lorsqu'il avait 3 ou 4 ans, son père déclara en Hongrie, devant deux notaires, à revendiquer et il est persuadé qu'il détenait des papiers importants, égarés depuis lors.

Le second prétendant aux milliards de la reine a prîe M. Bernard Sarrazin de défendre ses intérêts. Le portier de Zagreb est lui-même représenté à Paris par Mes Henri Torres et Weil-Goud.

Si les avocats obtiennent la preuve de bons droits de leurs clients, ils devront solliciter le partage de deux milliards par plaidoyer pour soumettre leurs revendications à la Cour internationale de La Haye.

EN ROUTE POUR LOS-ANGELES

Les athlètes français sont partis hier pour les jeux olympiques

Hier matin à eu lieu, à la gare Saint-Lazare, le départ de la délégation olympique française, qui se rend à Los-Angeles, pour participer aux jeux olympiques organisés, cette année, par les États-Unis. Le départ de la délégation, composée des athlètes, dirigeants de fédérations et officiels, avait attiré de nombreux curieux massés devant les grilles et la porte d'entrée donnant accès au quai, où se trouvait rangé le train transatlantique qui devait amener ses voyageurs au paquebot, « Lafayette », lequel a fait route, après-midi, vers New-York.

En dehors des curieux, plusieurs personnalités avaient tenu à venir saluer la délégation et aussi à l'accompagner jusqu'au Havre. C'est ainsi qu'on pouvait noter MM. Marcombes, sous-secrétaire d'Etat à l'éducation physique ; Pietri, ancien ministre, président de la Fédération d'escrime ; le comte Clary, président du comité olympique français ; Armand Massard, conseiller municipal ; le commandant Monier, le maître d'escrime Mérynac et aussi le champion Lucien Gaudin.

LES AVIATEURS ALLEMANDS PERDUS DANS LA BROUSSE AUSTRALIENNE ONT ÉTÉ RETROUVÉS VIVANTS

Suivant des radiogrammes reçus à Sydney et confirmés depuis, des indigènes ont retrouvé vivants les aviateurs allemands, capitaine Hans Bertram et M. Clausner, dont on était sans nouvelles depuis quelque temps.

On précise que les aviateurs allemands qui viennent d'être retrouvés, étaient disparus depuis le 15 mai dernier. Ils avaient été recueillis, épuisés, le 2 juin, par des indigènes alors qu'ils se trouvaient à environ 10 kilomètres à l'ouest du cap Bernier.

L'équipe de secours partie à leur recherche vient de les retrouver et une chaloupe est partie pour ramener les aviateurs.

SUR LA DEMANDE DE M. HERRIOT le débat financier a été ajourné

LA COMMISSION DES FINANCES A ACCEPTÉ LE PRINCIPE D'UNE SECONDE LECTURE DU PROJET DU GOUVERNEMENT QUI NE SERAIT DISCUTÉ À LA CHAMBRE QU'À LA FIN DE LA SEMAINE

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

M. Edouard Herriot, ainsi qu'il l'avait annoncé, a pris ses responsabilités en consacrant sa journée au sauvetage des projets financiers.

Dans ce qui concerne le projet d'une réunion de Conseil de Cabinet, M. Herriot, approuvé par tous les membres du gouvernement, décide de se rendre devant la Commission des Finances de la Chambre, afin de lui demander d'examiner une nouvelle fois les propositions de MM. Germain Martin et Palmade, dont le projet de loi de finances avait été repoussé récemment.

À 15 heures, le président du Conseil, accompagné de M. Palmade, comparut devant la Commission et lui exposa les raisons pour lesquelles les ministères des Finances et du Budget avaient été dans l'obligation de présenter des textes fort défectueux. M. Herriot, dans la séance, déclara qu'il n'est pas guidé que par les préoccupations de l'intérêt national, qui doivent passer avant tout devant les considérations particulières.

Le président du Conseil fit connaître que si des suggestions lui étaient faites pour améliorer les dispositions de la loi, il était tout prêt à les examiner et même à les adopter, si elles compensaient les dispositions récemment repoussées.

M. Herriot demanda enfin à la Commission de retarder de quelques jours le vote des projets financiers afin d'en faire la conférence de Lausanne, qu'il espère voir se terminer sur des résultats substantiels.

Se rangeant à l'avis du chef du gouvernement, la Commission décida, tout en conservant le bénéfice de l'urgence, et en autorisant M. Lamoureux à faire paraître aujourd'hui son rapport au Journal Officiel, de tenir prochainement une séance, vraisemblablement demain mercredi, pour permettre à M. Palmade d'apporter de nouveaux arguments en faveur de ses propositions.

Les déclarations du président du Conseil, émouvantes et souvent pathétiques, semblèrent faire grosses impressions sur les esprits des commissaires, si bien qu'on donnait, hier soir, la partie gagnée pour lui.

M. Herriot se rendit ensuite auprès du groupe radical pour exposer à ses collègues la tâche à laquelle il se consacre et leur demander leur appui.

En se retirant, le président du Conseil déclara qu'au bassin il engagerait la responsabilité gouvernementale. M. Edouard Herriot remporta un succès personnel.

M. HERRIOT ENTENDU PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Réunis hier matin en Conseil de cabinet, les membres du Gouvernement avaient décidé de demander à la Commission des Finances de la Chambre de procéder à un nouvel examen du projet de redressement budgétaire. À cet effet, M. Herriot et M. Palmade se sont rendus, dans l'après-midi, à la Commission des Finances de la Chambre.

Le président du Conseil a fait un pressant appel à celle-ci, en lui exposant ses préoccupations ainsi que les raisons qui militent en faveur du rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Il a conclu en demandant à la Commission une seconde lecture du projet, au lieu de la première.

L'audition a été alors suspendue pour permettre à M. Herriot de se rendre de nouveau au groupe radical-socialiste pour y faire également entendu.

Une discussion s'est engagée à la suite de l'exposé du président du Conseil sur les moyens de concilier la procédure d'urgence avec une seconde lecture du projet gouvernemental et avec la méthode imposée par les circonstances.

La Commission des Finances, après une brève délibération, s'est ajournée à aujourd'hui, afin de permettre à son président et à son rapporteur général de conférer à titre officieux avec le ministre du Budget sur les diverses propositions gouvernementales qui ont été écartées et qui seront reprises au cours de l'exposé que M. Palmade fera de nouveau devant la Commission, sans doute ce après-midi.

Neanmoins, le rapport de M. Lamoureux, qui est prêt depuis dimanche, a été déposé sur le bureau de la Chambre et paraîtra aujourd'hui au Journal Officiel de façon à ne pas perdre le bénéfice de la procédure d'urgence, mais demeure applicable au projet financier.

LA COMMISSION REVIENDRAIT SUR QUELQUES-UNES DE SES DÉCISIONS

Il est probable que le ministre du Budget demandera à la Commission, aujourd'hui, avec de nouveaux arguments, à revenir sur quelques-unes de ses décisions en montrant les conséquences fâcheuses, notamment sur l'article 6 qui a bouleversé les règles proposées par le Gouvernement pour obtenir une réduction de 5 % sur les dépenses du personnel, ainsi que sur le rétablissement des mesures relatives à l'impôt foncier.

Il paraît probable qu'après les exposés faits hier matin par MM. Malvy et Lamoureux au groupe radical-socialiste, et après les explications que M. Herriot a données sur la situation financière, aussi bien à la Commission des Finances que devant son groupe, la Commission reprendra sur un certain nombre de ses décisions au cours de la seconde lecture qui lui a été demandée par le chef du Gouvernement et dont elle a ainsi accepté le principe.

LE DÉBAT NE S'ENGAGERAIT PAS AVANT LA FIN DE LA SEMAINE

Il est probable que le débat financier ne s'engagera pas devant la Chambre avant la fin de la semaine, peut-être même pas avant samedi, de façon à laisser à M. Edouard Herriot qui a demandé, le temps nécessaire pour régler définitivement le problème des réparations et des dettes à la conférence de Lausanne.

Au cours de son audition devant la Commission, le président du Conseil a parlé de la situation de la trésorerie et indique les raisons qui militent en faveur de l'adoption d'urgence de mesures destinées à rétablir l'équilibre budgétaire mondial et par la carence de l'Allemagne.

Il a indiqué qu'en conséquence, le Gouvernement n'abandonnerait rien de son projet financier, qu'il demanderait à la Chambre de voter tel quel en dépit des modifications qui y ont été apportées par la Commission et sur lesquelles il a demandé à celle-ci de revenir.

La Chambre a entendu une courte déclaration du Président du Conseil

La Chambre a tenue hier, une courte séance. On sait qu'elle avait été convoquée pour discuter le projet financier. Après avoir procédé à quelques validations d'élections, elle a suspendu sa séance. À la reprise, M. Malvy, président de la Commission des Finances, a fait la déclaration suivante :

« Le rapport de M. Lamoureux sera distribué ce soir et paraîtra demain à 10 h. 30, au siège de la délégation britannique, où il se sera rencontré avec MM. Ramsay Mac Donald, Neville Chamberlain et Runciman, qui assistaient à l'audition de M. Herriot. »

« Le Gouvernement fera tout le possible pour que le débat puisse venir mercredi ; mais il est naturel que le formule des réserves pour le cas où je serais retenu à Lausanne par des négociations, dont chacun reconnaît la gravité. (Applaudissements). »

La séance fut ensuite levée.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA STATUE DE FOCH A SPA



Ainsi que nous l'avons relaté, le monument élevé à Spa à la mémoire du maréchal Foch a été inauguré en présence d'une affluente écurie. De nombreuses personnalités y assistèrent, parmi lesquelles la Maréchale Foch et ses deux filles. Le Prince Léopold de Belgique, représentant le Roi Albert et étant entouré des représentants du gouvernement et de l'armée. — Notre photo montre le Prince Léopold de Belgique déposant une gerbe devant le monument.

A LAUSANNE

La France s'en tient à l'accord de principe intervenu entre les nations créancières

MM. Germain-Martin et Georges Bonnet se sont rendus, hier matin, à 10 h. 30, au siège de la délégation britannique, où ils se sont rencontrés avec MM. Ramsay Mac Donald, Neville Chamberlain et Runciman, qui assistaient à l'audition de M. Herriot.

Les délégués français ont fait savoir au président de la conférence et à ses collègues du cabinet britannique, qu'après s'être mis d'accord avec le président du Conseil, ils venaient lui confirmer que le gouvernement français s'en tenait à l'accord de principe réalisé entre créanciers, le 2 juillet.

On se souvient que ce projet de règlement fixerait à quatre milliards de marks or, la somme des versements à effectuer par le solde de ses obligations de réparations, cette somme étant payable en bons mobiliers par la Banque des règlements internationaux et amortissables en vingt ans, après un moratoire complet de trois ans.

La proposition allemande du 3 juillet, au contraire, comporte simplement le paiement de 2 milliards de marks or, soit 300 millions en plus de l'annuité du plan Young, dont le règlement n'est pas prévu par le moratoire Hoover. À cette somme s'ajouteraient les services des emprunts Dawes et Young. Le Reich s'acquitterait en 10 versements annuels fixes de 250 millions de marks or, après un moratoire de trois ans.

Les États-Unis seraient disposés à envisager une diminution des dettes

Dans les milieux officiels de Washington, on déclare que les États-Unis seraient disposés à envisager la réduction des dettes de guerre, au cas où un accord interviendrait à Lausanne, au sujet des réparations allemandes.

Cependant, les négociations qui se seraient entamées à ce moment devraient revêtir un caractère individuel et ne pas impliquer l'annulation. Washington est toutefois convaincu que les questions de réparations et des dettes doivent être traitées comme deux problèmes distincts.

D'autre part, on observe que si la conclusion d'un accord européen touchant aux réparations était subordonnée à un tel aménagement des dettes de guerre, une telle condition rencontrerait des objections de la part des États-Unis et provoquerait dans ce pays des réactions défavorables.

UN BOXEUR EST MORT A LA SUITE D'UN COMBAT

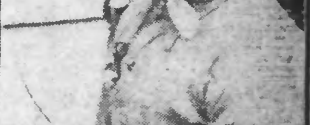
Le boxeur roumain Dumitresco a succombé à la suite d'un violent combat qu'il avait disputé à Buc. — st, samedi dernier. La mort a été causée par une hémorragie interne.

NUVOLARI, gagnant du Grand Prix de l'Automobile-Club

Ainsi que l'on sait, l'Automobile-Club a choisi le circuit permanent de Bellus pour faire disputer son dix-huitième Grand Prix.

La durée de la course a été fixée à cinq heures, et le classement a été établi à la plus grande distance parcourue.

L'épreuve s'est courue sur le circuit permanent de Gueux, près de Bellus, d'un développement de 8 kilom. environ. Le Grand Prix de l'Automobile-Club de France a été gagné par l'Italien NUVOLARI, qui réalisa une moyenne horaire de 148 km. 568. — Notre photo montre NUVOLARI, le gagnant du concours.



L'ITALIEN NUVOLARI

« Cinq millions détournés par un employé d'une banque de Bruxelles »

Plusieurs personnes de la région d'Anzin lui ont confié la gérance de leur portefeuille

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Depuis plusieurs semaines, le Parquet de Bruxelles avait reçu des plaintes à charge de M. Jean Denis, employé d'une importante banque de Bruxelles et domicilié à Englien. Denis s'était vu confier par plusieurs personnes de la région d'ANZIN, la gérance de leur portefeuille. Il en avait profité pour spéculer. Il fut amené ainsi à détourner de nombreux titres et valeurs. Ces détournements s'élevèrent à 5 millions.

La police judiciaire de Bruxelles a arrêté Denis dans un hôtel des environs de la gare du Nord, où il avait la chambre. Au moment de son arrestation, il était porteur d'un revolver chargé.